

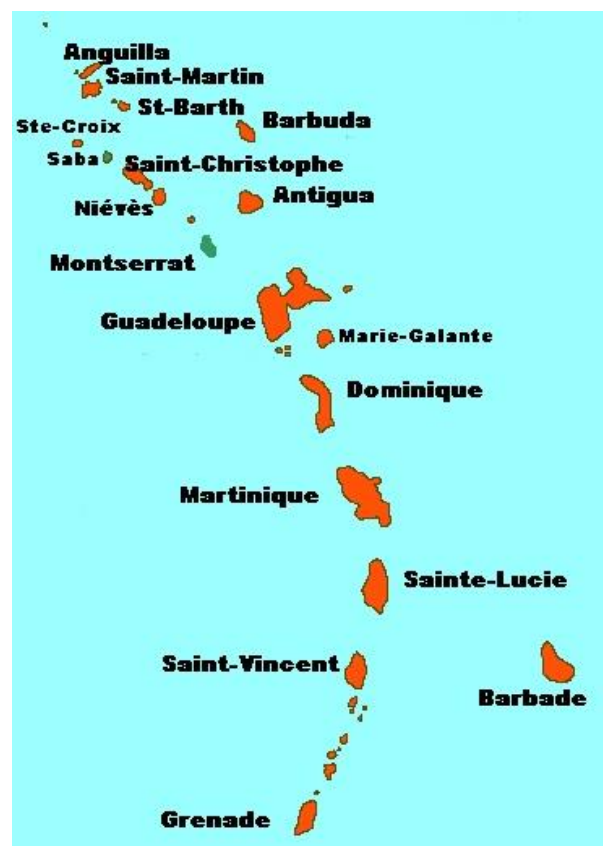


RAPPORT sur la dératisation de l'îlet Chancel du 27 mars au 2 avril 2021

Cette opération a été réalisée par l'association SEPANMAR, dans le cadre de la préservation de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). Elle a été financée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via la mission TeMeUM.

Rappels préliminaires

L'Iguane des Petites Antilles est une espèce endémique des îles du Nord de l'arc antillais, de Anguilla à la Martinique (sauf Saba et Montserrat).



Au fil du temps il a subi d'importantes pressions, notamment par la chasse, la déforestation pour les cultures, les constructions de routes et d'habitations, l'introduction de prédateurs.

Il est classé **CR** (en danger critique) par l'UICN.

Le XX^e siècle a vu l'introduction de l'Iguane commun (*Iguana iguana*) dans la plupart de ces îles.



Celui-ci, particulièrement prolifique et dynamique, menace directement les territoires de l'Iguane des Petites Antilles.

De plus les deux espèces peuvent s'hybrider, avec des rejets fertiles. La confrontation génétique étant en faveur de l'Iguane commun les caractères de celui-ci vont prendre le dessus. Au bout de quelques générations l'espèce endémique aura disparu.

A la Martinique on trouve deux populations d'Iguanes des Petites Antilles, l'une sur le massif de la montagne Pelée, l'autre à l'îlet Chancel au Robert. Il faut noter que cet îlet est protégé par un Arrêté de Protection du Biotope (APB) du 21 novembre 2005.



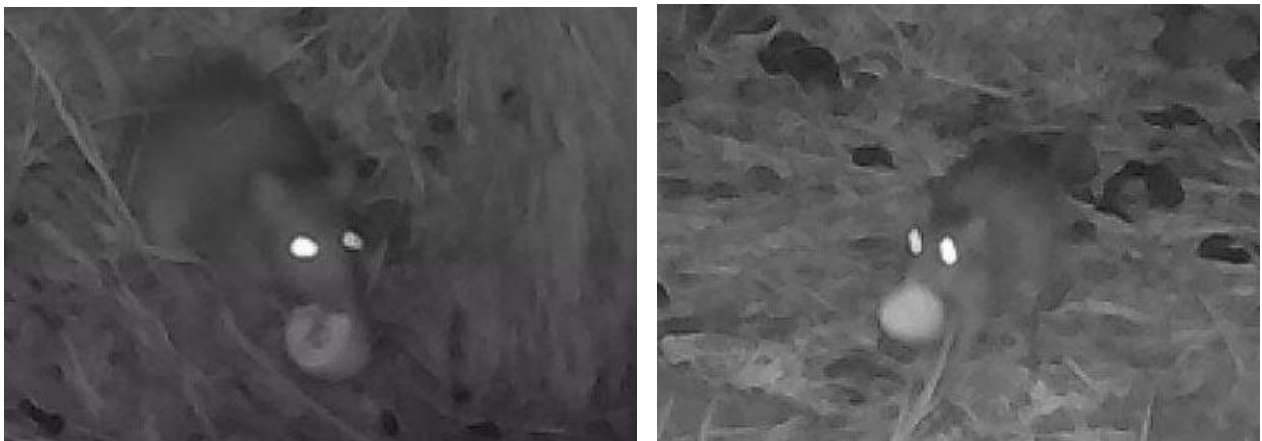
Sur les conseils de nombreux scientifiques les îlets autour de la Martinique font régulièrement l'objet de campagnes de dératisation.

La SEPANMAR participe à la plupart de ces campagnes, et a acquis au fil du temps un certain savoir-faire.

Il se trouve que l'îlet Chancel n'avait jamais fait l'objet de ces campagnes, notamment en raison de sa superficie (environ 80 hectares).



Des observations récentes ont montré que les rats prédatent les œufs des iguanes sur l'îlet, comme le montrent ces photos prises avec des pièges photographiques sur les sites de ponte.



Pour ces raisons la SEPANMAR a jugé opportun de procéder à une campagne limitée, pour d'une part mettre en évidence, à l'aide de données concrètes chiffrées, l'intérêt d'une dératisation plus globale, et d'autre part de déterminer une méthode protocolaire.

En accord avec l'ONF elle a mis au point le présent projet.

Ce projet a été présenté à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via la mission TeMeUM en août 2019, et a reçu un accord de financement.

Il est apparu nécessaire d'effectuer l'opération juste avant la période de reproduction, à savoir mai-juin. Pour cette raison il a d'abord été question de la réaliser en avril 2020. Cela n'a pas été

possible en raison de la crise sanitaire, et la SEPANMAR a sollicité de pouvoir la reporter en mars-avril 2021.

Elle s'est déroulée du samedi 27 mars au vendredi 2 avril 2021. 82 pièges ont été transportés et disposés sur l'îlet, selon le plan ci-dessous, à raison de 10 pièges par site, sauf la maison océan (12 pièges).



La position GPS de chaque piège a été relevée. Les pièges ont été garnis d'appâts non empoisonnés, à base de céréales, beurre de cacahuète et miettes de sardine.

Une vérification a été faite, qui a confirmé que les iguanes n'étaient pas intéressés par ce type d'appât.

Le lundi 29 mars une formation à la mise à mort a été dispensée aux intervenants, des carabines à air comprimé leur ont été remises.

Chaque jour les pièges ont été vérifiés. Les rats capturés ont été mis à mort. Les pièges ont été réappâtés quand c'était nécessaire. Toutes ces opérations ont été notées sur un imprimé *ad hoc* (modèle donné en annexe).

Il faut noter la présence intempestive des bernard-l'hermites. En effet ceux-ci, attirés par ces appâts, provoquaient très fréquemment la fermeture des pièges, les rendant inopérants pour les rats. Ils consommaient les appâts, et parfois endommageaient les dispositifs.

Il serait sans doute judicieux de disposer des appâts hors pièges pour les attirer, puis les rassembler dans un seau ou un sac et les transporter loin des sites de piégeage. Ne pas oublier de retirer ensuite les appâts hors pièges.

Les résultats de l'opération sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Sites	Captures
Maison Michel	6
Poulailler	4
Ruines	4
SP 1	3
SP 2	6
SP 3	4
Maison océan	15
Maison Trapèze	2
TOTAL	44

Toutes les données de terrain ont été dépouillées et seront utilisées pour déterminer un protocole pour une ou des opérations de plus grande envergure.

Il faut noter que des appâts empoisonnés ont été disposé à proximité des maisons d'habitation.

